

Selon le plan de Dieu, le **mariage est une communauté de vie** entre une femme et un homme, communauté qui se fonde sur l'amour mutuel et s'établit sur le consentement exclusif et irrévocable des futurs époux ainsi que sur l'entière fidélité des époux et leur indissoluble unité.

Qui peut se marier à l'Église catholique?

Voici les règles d'un mariage chrétien:

- Au moins l'un des deux conjoints doit être catholique
- Les conjoints catholiques doivent avoir reçu les trois sacrements d'initiation chrétienne : le **baptême**, l'**eucharistie** (première communion) et la **confirmation**
- Aucun des conjoints ne doit être lié par un mariage antérieur valide
- Les conjoints doivent être vraiment libres dans leur consentement
- Les conjoints s'engagent pour toujours l'un envers l'autre
- Ils veulent persévérer dans la fidélité de leur amour pour toute la vie en le gardant vivant et en croissance
- Ils acceptent d'être féconds et de faire profiter leur entourage du dynamisme de leur amour

Lors de la préparation au mariage, plus précisément lors de la deuxième entrevue, chaque conjoint sera invité à répondre aux questions d'une enquête afin de s'assurer qu'aucun obstacle n'entrave le projet de mariage et aussi permettre de consigner les données du projet, à savoir: l'identité des personnes; leur liberté de contracter mariage (liberté civile et religieuse); leur préparation au mariage chrétien; leurs intentions quant aux propriétés et aux éléments essentiels du mariage.

Afin de s'assurer que les époux connaissent la doctrine de l'Église concernant les éléments essentiels du mariage et qu'ils ont l'intention de s'engager dans une union qui respecte ces priorités et ces éléments, chaque fiancé est invité à déclarer ses intentions.